



Assemblée générale

Distr. générale
8 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 134 et 146 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédits ouverts en 2002/03	669 476 400
Dépenses de 2002/03	603 085 500
Crédits ouverts pour 2003/04	520 053 600
Projet de budget du Secrétaire général pour 2004/05	199 799 800
Recommandation du Comité consultatif pour 2004/05	196 982 200

I. Introduction

1. Les recommandations du Comité consultatif qui figurent ci-dessous aux paragraphes 22 a), 25 et 27 entraîneraient une réduction de 2 817 600 dollars du budget prévisionnel de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (voir A/58/661). Le Comité fait aussi un certain nombre d'observations et de recommandations à propos de l'administration et de la gestion de la Mission et des économies qu'il serait possible de faire encore.

2. Dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/58/759), le Comité consultatif donne son avis et fait des recommandations sur un certain nombre



de questions transsectorielles. Dans les paragraphes qui suivent, donc, il traitera des ressources et des autres aspects qui concernent proprement la MINUSIL.

3. Les documents dont le Comité consultatif s'est servi dans son étude du financement de la MINUSIL sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

4. Comme l'avait recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée générale a ouvert au Compte spécial de la MINUSIL un crédit de 699 838 300 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, dont 669 476 400 dollars pour le fonctionnement, 27 113 600 dollars pour le compte d'appui et 3 248 300 dollars pour le compte de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (résolution 56/251 B du 27 juin 2002). Dans la même résolution, elle a décidé de répartir entre les États Membres un montant de 532 469 200 dollars pour financer le fonctionnement de la Mission du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Agissant sur la recommandation du Comité consultatif, elle a décidé, dans sa résolution 57/291 A du 20 décembre 2002, de répartir entre les États Membres un montant de 90 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Mission du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, ce qui portait à 622 469 200 dollars le montant total mis en recouvrement.

5. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur l'exécution du budget de la Mission (A/58/660, sect. III.A), les dépenses de la période considérée s'élèvent à 603 085 500 dollars en termes bruts (montant net : 597 506 200 dollars).

6. Le solde non utilisé de 66 390 900 dollars a principalement pour origine un nombre plus faible que prévu au budget d'observateurs militaires (en moyenne 253 contre 260 inscrits au budget), de soldats (en moyenne 15 678 contre 17 240 inscrits au budget), de fonctionnaires internationaux (en moyenne 305 contre 381 inscrits au budget) et de Volontaires des Nations Unies (en moyenne 152 contre 168 inscrits au budget) à la suite du retrait des contingents militaires, et par la baisse des frais de transport aérien et terrestre due à cette réduction d'effectifs. Le solde inutilisé a servi en partie à financer le passage de 105 à 115 dollars de l'indemnité de subsistance (missions) en février 2002 et le surcroît des ressources nécessaires aux voyages.

7. Le Comité consultatif relève à la section III.B dudit rapport que le montant de 27 223 000 dollars des « Autres recettes et ajustements » comprend 16 517 000 dollars d'intérêts créditeurs, 3 265 000 dollars de recettes diverses ou accessoires et 7 620 000 dollars de réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs, le tout diminué de 179 000 dollars au titre des ajustements sur exercices antérieurs. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des explications détaillées sur la manière dont se ventilait le montant de 7 620 000 dollars de réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs. **Le Comité demande que les futurs rapports sur l'exécution du budget expliquent en quelques mots les ajustements sur exercices antérieurs.**

8. Les observations qu'inspirent au Comité consultatif les renseignements donnés dans le rapport sur divers objets de dépense se trouvent, quand il y a lieu, à la

section IV ci-dessous consacrée à l'analyse du projet de budget pour la période allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.

III. Informations sur le budget en cours d'exécution

9. Le Comité consultatif a appris qu'au 29 février 2004, un montant de 2 445 957 000 dollars avait au total été réparti entre les États Membres depuis le lancement de la MINUSIL. À cette même date, 2 228 554 220 dollars avaient été reçus, laissant une impasse de 217 402 780 dollars, la trésorerie s'établissait à 220,6 millions de dollars et les obligations non réglées pour la période allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 atteignaient au total 63,1 millions de dollars.

10. Le Comité consultatif a appris que le total des montants pour rembourser les gouvernements des dépenses des contingents s'établissait à 723 832 430 dollars au 31 décembre 2003 et que le montant dû pour la période allant du 1er janvier 2003 au 29 février 2004 ressortait à 25 696 556 dollars. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, 294 162 500 dollars avaient été remboursés au 29 février 2004, le montant encore dû étant estimé à 374 238 400 dollars et les obligations non réglées pour la période allant jusqu'au 30 juin 2004 atteignant au total 125 909 000 dollars. Quant aux indemnités en cas de décès ou d'invalidité, toujours au 29 février 2004, 3 878 000 dollars avaient été versés pour 120 dossiers, 21 demandes étaient en instance et les obligations non réglées s'élevaient à 17 114 000 dollars.

11. Le Comité consultatif a appris qu'au 29 février 2004, la situation en matière d'occupation des postes de la période allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se présentait à la MINUSIL de la manière suivante :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Nombre de postes autorisés^a</i>	<i>Nombre de postes occupés</i>	<i>Pourcentage de postes inoccupés (vacances de poste/retards de déploiement)</i>
Observateurs militaires	260	256	1,5
Contingents	12 740	11 227	11,9
Police civile	170	131	22,9
Personnel international	368	313	14,9
Personnel recruté sur le plan national	605	576	4,8
Volontaires des Nations Unies	163	149	8,6

^a Effectif autorisé en février 2004.

12. Le Comité consultatif a reçu l'état au 29 février 2004 des dépenses prévues pour la période allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (voir annexe I). À cette date, ces dépenses étaient d'un montant brut de 455 322 977 dollars (montant net : 450 629 457 dollars), à rapprocher du montant brut de 520 053 600 dollars (montant net : 514 171 200 dollars) réparti entre les États Membres.

13. Il a été répondu aux questions du Comité consultatif que la MINUSIL avait entrepris des activités supplémentaires dans les limites de son budget courant, par exemple pour faciliter les élections des autorités locales prévues pour mai 2004 en

fournissant des moyens de transport et de communication et du matériel de sécurité à la Commission électorale nationale. On trouvera ci-dessous à l'annexe II un état au 17 février 2004 de l'appui logistique apporté par la Mission à cet organe. Elle avait également pleinement soutenu la création de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), dont elle continue d'assurer l'appui logistique, notamment en lui fournissant des articles prélevés sur ses propres stocks ou en procédant directement à des achats pour son compte. Le Comité consultatif a appris que le montant des dépenses ainsi engagées par la MINUSIL au nom de la MINUL, pour remboursement ultérieur, représentait 10,6 millions de dollars pour l'exercice en cours.

14. Le Comité consultatif se félicite que la MINUSIL soutienne les efforts de maintien de la paix de l'Organisation dans la région. N'oubliant pas la réduction de ses effectifs, il n'en est pas moins convaincu qu'elle mettra en commun dans toute la mesure possible les moyens logistiques et administratifs avec les autres missions en Afrique occidentale sans compromettre les capacités opérationnelles nécessaires à l'exécution du mandat de chacune, dans le sens du maximum d'efficacité et du minimum de coûts.

IV. Projet de budget pour la période allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

A. Mandat et résultats attendus

15. Le Comité consultatif félicite la Mission des améliorations qu'elle a apportées aux documents budgétaires (A/58/661), en recourant aux techniques axées sur les résultats. À son avis cependant, d'autres améliorations pourraient encore être apportées. Ainsi, les indicateurs de succès (par exemple 1.1.1 et 1.2.2) devraient donner des paramètres mesurables permettant d'analyser objectivement l'état d'avancement des réalisations escomptées. Ainsi encore, la distinction entre facteurs externes et réalisations attendues semble assez floue [voir par exemple la composante 2 (Militaires)]. On trouvera des observations et des commentaires d'ordre plus général sur la budgétisation axée sur les résultats dans le rapport général du Comité consultatif sur le financement des opérations de maintien de la paix de l'ONU (A/58/759).

B. Ressources nécessaires

16. Le projet de budget de la MINUSIL présenté par le Secrétaire général comprend un budget de fonctionnement pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2004, soit un montant brut de 187 315 500 dollars, et un budget de liquidation pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2005, soit un montant brut de 12 484 300 dollars, ce qui porte le montant brut total à 199 799 800 dollars.

17. Le Comité consultatif relève dans le rapport que le Secrétaire général a présenté le 23 décembre 2003 au Conseil de sécurité (S/2003/1201) que, selon le plan de réduction des effectifs modifié de la composante militaire de la MINUSIL, le retrait de 5 500 soldats en septembre et octobre 2004 ramènerait à environ 5 000 soldats l'effectif militaire de la Mission, qui seraient à leur tour rapatriés avant la fin de décembre 2004. Cependant, comme il est dit au paragraphe 4 de ce même

rapport, « il sera indispensable [...] de faire un bilan approfondi de la réalisation des principaux critères de sécurité et des progrès réalisés pour renforcer la paix et la stabilité en Sierra Leone, cela afin de déterminer si le plan de retrait appelle de nouvelles modifications ».

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé en 2003/04^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2004/05</i>
Observateurs militaires	260	260 (1er juillet-31 décembre)
Contingents	12 740	10 339 (1er juillet-30 septembre) 8 746 (1er-31 octobre) 4 914 (1er novembre-31 décembre)
Police civile	170	150 (1er juillet-30 septembre) 120 (1er octobre-31 décembre) 6 (1er janvier-31 mars)

^a Maximum de l'effectif autorisé.

18. Il est proposé d'opérer en 2004/05 une réduction de 203 121 900 dollars (64,6 %), par rapport au montant réparti pendant l'exercice en cours des ressources prévues pour les militaires et le personnel de police. Cette réduction s'explique par la contraction des effectifs, puis la liquidation de la Mission. Les estimations budgétaires ont pris pour hypothèse un effectif mensuel moyen de 260 observateurs militaires et de 8 265 membres des contingents et des services d'appui entre le 1er juillet et le 31 décembre 2004, et un effectif moyen de 92 membres de la police civile entre le 1er juillet 2004 et le 31 mars 2005.

19. Le Comité consultatif constate que la Mission continue de présenter des postes de membres du personnel militaire qui ne sont pas pourvus. En 2002/03, l'effectif mensuel moyen des observateurs militaires était de 253, contre 260 postes autorisés, soit un taux de retard de déploiement de 2,7 %. Pour les contingents, les mêmes variables étaient de 15 678 contre 17 240, soit un taux de 9,1 %. La situation actuelle, présentée ci-dessus au paragraphe 11, est de 256 observateurs militaires sur 260 postes autorisés en 2003/04 et de 11 227 militaires sur 12 740 postes autorisés, soit des taux de retard de déploiement de 1,5 % et 11,9 %, respectivement. **Cela étant, le Comité a eu l'intention de recommander d'ajuster de 3 % le budget estimatif des contingents pour le faire mieux correspondre à la réalité des effectifs.**

20. Cependant, le Comité consultatif note que dans le vingt et unième rapport sur la MINUSIL qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 19 mars 2004 (S/2004/228), le Secrétaire général a proposé de maintenir en place 1 500 membres des contingents militaires pendant deux mois après le 31 décembre 2004. Le Comité consultatif a appris que les prévisions budgétaires pour ces 1 500 soldats sont de 5,8 millions de dollars pour les deux mois, ce qui comprend le remboursement aux gouvernements aux taux standard, la relève, le soutien autonome, les frais de détente et de loisirs, l'indemnité journalière et les rations. Selon le Secrétariat, ces coûts pourraient être résorbés dans le budget de fonctionnement de six mois de la MINUSIL courant du 1er juillet au 31 décembre 2004; cependant, l'application de la

réduction de 3 % du projet de budget pour 2004/05 rendra peut-être difficile le financement de ces besoins supplémentaires si le Conseil de sécurité approuve les recommandations du Secrétaire général.

21. Au vu de ces renseignements, le Comité consultatif renonce à recommander de réduire de 3 % les prévisions de dépenses de la composante militaire. Sa décision dépend cependant de l'approbation par le Conseil de sécurité de la proposition du Secrétaire général. Le Comité consultatif rappelle que tout besoin supplémentaire que ferait éventuellement apparaître la décision que le Conseil de sécurité prendra à propos de la Mission et auquel il ne pourrait être pourvu dans les limites du budget de 2004/05, devra prendre la forme de prévisions de dépenses révisées, à présenter pendant la partie principale de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

2. Personnel civil

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé en 2003/04^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2004/05</i>
Personnel international	376	336 (1er juillet-30 septembre)
		331 (1er octobre-31 décembre)
		178 (1er janvier-31 mars)
Personnel recruté sur le plan national	610	556 (1er juillet-30 septembre)
		534 (1er octobre-31 décembre)
		297 (1er janvier-31 mars)
Volontaires des Nations Unies	168	147 (1er juillet-30 septembre)
		139 (1er octobre-31 décembre)
		79 (1er janvier-31 mars)

^a Maximum de l'effectif autorisé.

Recommandations concernant les postes

22. Outre la réduction envisagée en 2004/05 du personnel international, du personnel recruté sur le plan national et des Volontaires des Nations Unies, l'organigramme proposé prévoit le redéploiement de six postes de l'ancien Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et la gestion. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que l'effectif de la Mission, moins nombreux après la réduction de la composante militaire, ne justifiait plus la présence de deux représentants spéciaux adjoints. Par conséquent, le poste du représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et la gestion du Chef de l'administration de la Mission avait été déclassé de sous-secrétaire général à D-2 (voir A/57/772/Add.3, par. 23); le seul poste de sous-secrétaire général de la Mission est ainsi celui du représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la gouvernance et la stabilisation. Le Comité consultatif a également appris que les fonctions du personnel de l'ancien Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et la gestion n'étaient pas supprimées et qu'il était proposé de redéployer les postes en question de la manière suivante :

a) *Redéploiement d'un poste P-5 au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la gouvernance et la stabilisation.* Le Comité note que le titre fonctionnel du poste P-5 de l'ancien Bureau du Représentant spécial adjoint était « Assistant spécial du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des questions de gestion », et que le titre fonctionnel du nouveau poste serait le même. Il note également que la plupart des fonctions de gestion de l'ancien Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et la gestion ont été transférées à la Division de l'administration. **Le Comité ne voit aucune raison de transférer au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la gouvernance et la stabilisation les fonctions de gestion restantes, estimant qu'elles devraient être confiées à la Division de l'administration. Par conséquent, le poste P-5 de l'ancien Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et la gestion devrait être supprimé;**

b) *Redéploiement de deux postes de fonctionnaire international (1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (voir A/58/661, par. 7).* **Le Comité consultatif n'a rien à redire au redéploiement envisagé;**

c) *Redéploiement d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan international et de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du Directeur de l'administration.* **Le Comité consultatif n'a rien à redire au redéploiement envisagé.**

23. **Le Comité consultatif fait observer que le personnel civil de la MINUSIL ne semble pas réduit dans les mêmes proportions que le personnel de la composante militaire.** Par exemple, le Bureau de l'information conserverait le même nombre de postes (34) pendant toute la période de réduction; la Section des finances, la Section du personnel et la Section des achats, ainsi que les Services médicaux conserveraient leur personnel intact jusqu'à la fin de la phase de liquidation. **Le Comité comprend que toutes les fonctions liées à la Mission ne seront pas moins sollicitées pendant les phases de réduction et de liquidation et que certaines d'entre elles peuvent même obliger à prévoir des renforts à court terme, par exemple pendant la prorogation de la présence sur place que le Conseil de sécurité approuvera éventuellement (voir ci-dessus par. 20), et spécialement pendant la phase de liquidation. Il n'en pense pas moins qu'il n'est pas justifié de maintenir le même nombre de postes pour l'information et les services d'appui pendant les phases de réduction et de liquidation. Il estime donc qu'il est possible de réduire davantage le personnel civil et est convaincu que des informations sur les nouvelles réductions figureront, selon qu'il conviendra, dans le rapport final sur l'exécution du budget de la MINUSIL de l'exercice 2004-2005.**

24. Le Comité consultatif relève dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice financier 2004/05 (A/58/715) que l'effectif des auditeurs résidents de la MINUSIL sera réduit d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux. **Le Comité soulignera à ce propos l'importance du rôle que les auditeurs résidents ont à jouer pendant la phase de réduction, et encore plus pendant la phase de liquidation d'une opération de maintien de la paix; il recommande donc de**

maintenir à six postes (1 poste P-5, 2 postes P-4 et 3 postes d'agent des services généraux) le corps des auditeurs résidents de la MINUSIL.

25. Selon les renseignements communiqués au Comité consultatif à sa demande, il est prévu pour 2004/05 un montant supplémentaire de 108 200 dollars aux fins du passage sous le régime de la série 100 du Règlement du personnel de cinq postes actuellement occupés par des fonctionnaires engagés pour une durée limitée sous le régime de la série 300. Le Comité consultatif analyse en détail la question dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/58/759), où il recommande, vu les questions de politique interne qu'il y a à résoudre, que le Secrétaire général présente, dans le contexte du rapport sur la gestion des ressources humaines qu'il communiquera à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, la proposition tendant à faire passer le personnel des missions de maintien de la paix du régime de la série 300 à celui de la série 100. **Dans le même rapport, le Comité consultatif recommande aussi de surseoir à la décision du Secrétariat sur le changement de régime en question. Il a appris qu'un montant de 1 402 000 dollars avait été par erreur inscrit à ce titre au budget de la MINUSIL pour les indemnités de poste, alors que le personnel affecté à des missions sous le régime de la série 100 n'y a pas droit. Il recommande donc de réduire de 1 510 200 dollars les prévisions de dépenses pour le personnel international de la Mission. Cela dit, comme il l'indique dans le rapport général en question, il doute fortement que les chiffres présentés soient exacts. Il demande que le prochain rapport donne à ce sujet des informations détaillées et bien fondées.**

Autres observations et recommandations

26. Il est proposé de réduire de 10 062 400 dollars (21,3 %) les dépenses relatives au personnel civil par rapport au montant de 47 325 300 dollars réparti entre les États Membres pour 2003/04. Cette réduction correspond à la diminution du nombre du personnel international, du personnel recruté sur le plan national et des Volontaires des Nations Unies. Les coûts tiennent compte de taux de vacance de postes de 5 % pour le personnel international, de 2 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 3 % pour les Volontaires des Nations Unies.

27. Le Comité consultatif constate que des postes du personnel civil de la Mission restent non pourvus. En 2002/03, les taux mensuels moyens de vacance de postes étaient de 20,1 % pour le personnel international, de 9 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 9,5 % pour les Volontaires des Nations Unies. Les taux actuels, indiqués au paragraphe 10 ci-dessus, sont de 14,9 % pour le personnel international, de 4,8 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 8,6 % pour les Volontaires des Nations Unies. **Attendu que les taux de vacance de postes restent élevés et compte tenu des considérations exposées ci-dessus au paragraphe 23, le Comité recommande de réduire les prévisions budgétaires inscrites sous la rubrique Personnel civil de 8 % pour le personnel international, de 4 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 5 % pour les Volontaires des Nations Unies.**

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant réparti en 2003/04</i>	<i>Dépenses prévues pour 2004/05</i>
158 454 200	51 384 700

28. Les dépenses opérationnelles prévues pour la période allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 marquent une diminution de 107 069 500 dollars (67,6 %) par rapport aux dépenses réparties de l'exercice en cours. La principale raison de cette diminution est la réduction de l'effectif de la Mission et sa future liquidation.

Consultants

29. Les ressources demandées au titre des consultants pour l'exercice 2004/05, telles qu'elles apparaissent dans la section II.1. du projet de budget, sont estimées à 25 200 dollars. Le Comité a été informé, à sa demande, que ce montant de 25 200 dollars concernait le recrutement pour deux semaines de deux spécialistes de l'évacuation et de la gestion des déchets.

30. Le Comité consultatif estime qu'il faudrait étudier la possibilité pour l'Organisation de se doter de compétences internes en évacuation et gestion des déchets afin de réduire les frais de protection de l'environnement pendant la liquidation de ses opérations de maintien de la paix. Il compte que, lorsqu'elle entreprendra de se doter de ces compétences, l'Organisation sollicitera les conseils de spécialistes de la protection de l'environnement qui ont déjà travaillé comme consultants pour des opérations de maintien de la paix et mettra à profit les compétences du Programme des Nations Unies pour le développement et des autres programmes, fonds et institutions spécialisées.

Voyages

31. Les ressources demandées au titre des voyages pour l'exercice 2004/05, telles qu'elles apparaissent dans la section II.1. du projet de budget, sont estimées à 513 100 dollars, soit 446 900 dollars de moins que le montant de 960 000 dollars alloué pour l'exercice 2003/04. Le montant de 513 100 dollars ainsi demandé se répartit comme suit : 105 500 dollars pour les déplacements aux fins de formation – en baisse de 454 500 dollars par rapport au montant alloué pour l'exercice 2003/04 – et 407 600 dollars pour les autres voyages officiels – en hausse de 7 800 dollars par rapport au montant alloué pour l'exercice 2003/04. Se fondant sur les compléments d'information qui lui ont été fournis, le Comité note que le montant estimatif de 407 600 dollars demandé au titre des autres voyages officiels (c'est-à-dire hors stages de formation) se décompose comme suit : 200 000 dollars pour les déplacements à l'intérieur de la zone de la Mission, 106 400 dollars pour les voyages de membres du personnel de la MINUSIL au Siège et 101 200 dollars pour les voyages de membres du personnel du Siège à la Mission.

32. Le Comité consultatif constate, à la lecture du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2002/03 que, comme c'était déjà le cas pour l'exercice 2001/02, les dépenses effectuées au titre des voyages (1 019 900 dollars) s'inscrivent en hausse de 134,1 % par rapport au crédit prévu de 760 400 dollars et constituent par conséquent un dépassement substantiel. **Le Comité trouve préoccupante cette forte hausse des frais de voyage non inscrits au budget et compte que l'administration adoptera les mesures nécessaires pour rationaliser, surveiller**

et contrôler les frais de déplacement de la Mission. Il compte aussi que des économies seront réalisées et qu'il en sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget.

Formation

33. Des compléments d'information qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif retient que le montant demandé vise la formation de 101 membres du personnel pendant l'exercice financier 2004/05, pour un montant total de 121 500 dollars, dont 105 500 dollars de frais de voyage pour formation. Il retient également que sur les 17 stages de formation prévus, 9 auront lieu à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, en Italie (formation de 14 membres du personnel), 1 en Suède (2 membres du personnel), 2 à Freetown (76 membres du personnel), 1 au Siège (3 membres du personnel), 2 à Genève (2 membres du personnel) et 2 à Addis-Abeba, au Cap ou à Asmara (4 membres du personnel).

34. **Le Comité consultatif considère que les éléments du programme de formation ne semblent pas tous tenir suffisamment compte de la réduction d'effectif en cours et de la liquidation future de la Mission. Ainsi, par exemple, il ressort des compléments d'information qui lui ont été communiqués que 38 membres du personnel du Bureau des affaires civiles sont censés recevoir une formation en techniques de la communication, relations publiques et rédaction de rapports afin d'accroître leur productivité et la qualité de leurs prestations et de renforcer leurs compétences professionnelles dans la perspective des futures activités de la Mission. Or le projet de tableau d'effectifs du Bureau des affaires civiles pour l'exercice 2004/05 envisage un effectif maximum de 31 personnes, dont 10 recrutées dans le pays et 8 Volontaires des Nations Unies (voir A/58/661, tableau 2).**

35. **Le Comité souligne qu'il importe que le nombre de membres du personnel envoyés à un stage de formation soit proportionnel au nombre de tâches à exécuter par la Mission ainsi qu'à ses besoins spécifiques. Étant donné que l'Organisation investit des moyens considérables dans la formation, le Comité compte qu'après la liquidation de la Mission, les compétences acquises par son personnel ne seront pas perdues et que, dans toute la mesure possible, elles seront mises à la disposition d'autres missions.**

Installations et infrastructure

36. Sur la foi des compléments d'information qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note que, même si les ressources demandées au titre des installations et de l'infrastructure affichent une baisse globale de 28 490 500 dollars (soit 64,3 %) par rapport aux montants alloués pour l'exercice en cours, des ressources supplémentaires sont demandées sous plusieurs rubriques. Par exemple, la Mission prévoit acheter, dans le cadre de ses activités de protection de l'environnement, trois incinérateurs pour un montant total de 30 000 dollars. De même, un crédit de 102 000 dollars est demandé pour la construction d'ateliers automobiles dans les districts (90 000 dollars) et pour la pose de fondations/socles en béton pour des groupes électrogènes (12 000 dollars); et 58 000 dollars sont demandés pour l'achat de pompes, produits chimiques et pièces détachées pour du matériel de laboratoire d'analyse de l'eau. **Étant donné la liquidation prochaine de la Mission, le Comité met celle-ci en garde contre la tentation d'investir des**

sommes importantes dans l'acquisition et l'installation d'équipements coûteux ayant une longue durée de vie, surtout si ces équipements ne présentent qu'une utilité limitée en dehors de la MINUSIL. Le Comité compte également que la Mission se procurera, dans toute la mesure possible, les pièces détachées dont elle a besoin en les prenant sur du matériel passé par pertes et profits.

37. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées dans son rapport précédent sur le fait que l'ONU verse aux contingents de la MINUSIL qui sont encore hébergés sous la tente six mois après leur déploiement à la fois l'indemnité d'hébergement sous la tente et l'indemnité de logement en bâtiment; il rappelle aussi qu'il a invité la Mission à prendre en considération la possibilité de faire appel à des entrepreneurs locaux et d'utiliser les matériaux disponibles sur place lorsqu'elle calcule le coût de logements en dur (voir A/57/772/Add.3, par. 34). En réponse à ces observations du Comité, le Secrétaire général a expliqué, au chapitre V.A de son rapport publié sous la cote A/58/661, que « d'après une étude des marchés locaux menée par la MINUSIL (surtout dans les zones isolées où les troupes sont logées), il n'y avait pas sur place suffisamment de matériaux de construction et d'entrepreneurs locaux pour assurer un hébergement en dur. En outre, les troupes devant pouvoir être mobiles, l'hébergement sous tente était le mieux adapté ».

38. Le Comité consultatif trouve préoccupant qu'aucun progrès n'ait été réalisé par l'administration de la MINUSIL vers une amélioration de l'hébergement des contingents. Étant donné la réduction en cours de l'effectif et la liquidation prochaine de la Mission, l'idée de construire des logements en dur devient de plus en plus inactuelle. Il n'en reste pas moins que le principe sur lequel se fonde la règle selon laquelle les contingents ne sont pas censés passer plus de six mois sous la tente ne devrait pas être mis en cause pour des raisons financières. Le Comité a examiné cette question plus en détail dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/58/759).

Transports aériens

39. Le montant prévu au titre des transports aériens pour l'exercice qui s'achèvera le 30 juin 2005 est de 17 506 800 dollars, soit une baisse de 45 770 600 dollars par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours. Comme il est expliqué au paragraphe 23 du projet de budget (A/58/661), cette baisse est due, pour l'essentiel, au retrait anticipé de 11 hélicoptères de transport moyen et d'un hélicoptère de transport lourd en septembre 2004 et de 2 autres hélicoptères de transport moyen, 2 hélicoptères de transport lourd et 4 hélicoptères d'assaut en décembre 2004, ainsi qu'à la baisse du taux d'utilisation de l'Antonov-72 et au retrait de l'Ilyouchine-76.

40. Le Comité consultatif a cependant été informé qu'à la date d'établissement du projet de budget pour l'exercice 2004/05, la nouvelle directive interdisant le transport de troupes ou de personnel par hélicoptère lourd MI-26 n'avait pas encore été adoptée; cette directive devait entrer en vigueur le 1er avril 2004. Étant donné que la MINUSIL utilise actuellement des hélicoptères MI-26 pour le transport de passagers, l'application de la nouvelle directive devrait entraîner le remplacement d'un MI-26 par huit hélicoptères MI-8 MTV. Deux hélicoptères MI-26 seront conservés pour le transport de fret jusqu'aux secteurs, le déploiement de la réserve et le rapatriement et la relève du matériel des contingents. Le Comité a été informé

que la nouvelle directive et l'augmentation générale des frais d'affrètement d'hélicoptères MI-8 dans le secteur privé entraîneraient une demande d'ouverture de crédit supplémentaire d'environ 13 millions de dollars dans le projet de budget de l'exercice 2004/05. Ce montant serait affecté au rapatriement de 3 hélicoptères AS-330L en août 2004 au plus tard, 4 hélicoptères MI-8 en novembre 2004 au plus tard, 5 hélicoptères MI-8 MTV en octobre 2004 au plus tard et 2 MI-26, 4 MI-24 et 9 MI-8 MTV le 31 décembre 2004 au plus tard. **Le Comité se félicite des efforts déployés par l'administration pour adapter le parc aérien de la Mission à la nouvelle directive applicable au transport aérien et compte que les enseignements qui en ont été tirés seront communiqués aux autres missions. Le Comité estime que les éventuelles demandes de ressources supplémentaires pour la MINUSIL qui pourraient résulter de l'application de cette nouvelle directive sur le transport aérien devront être mentionnées dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2004/05.**

41. Le rapport d'exécution du budget de l'exercice 2002/03 fait état de 12,4 millions d'économies sur les transports aériens, principalement grâce au fait que l'Ilyouchine-76, dont les frais d'affrètement étaient inclus dans le budget, n'a guère été utilisé; en outre, le fait d'avoir retenu la formule des heures forfaitaires et des heures supplémentaires pour les appareils affrétés dans le cadre d'un contrat commercial au lieu de recourir à la formule des heures disponibles dans le cadre de lettres d'attribution s'est révélé plus avantageux pour la Mission. **Le Comité consultatif félicite la Mission des mesures qu'elle a prises en réponse à sa recommandation tendant à ce que la MINUSIL se passe d'avion d'affaires.**

42. Le Comité a été informé que le litige entre la Mission et l'Autorité des aéroports de Sierra Leone (Sierra Leone Airport Authority), qui persistait depuis un certain temps, a fait l'objet d'un règlement en août 2003 et que toutes les demandes d'indemnisation en suspens ont été réglées au moyen des crédits inscrits au budget 2003/04. **Le Comité compte que le rapport d'exécution du budget de l'exercice 2003/04 contiendra des informations détaillées sur le règlement des demandes d'indemnisation de la Sierra Leone Airport Authority.**

Transmissions et informatique

43. Sans doute les dépenses prévues sous la rubrique Informatique, qui sont estimées à 1 600 400 dollars, sont-elles en baisse de 1 633 200 dollars par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours; il n'en reste pas moins que des ressources considérables sont prévues pour l'acquisition de matériel (107 000 dollars), l'acquisition de services informatiques (343 000 dollars), la location de matériel (557 000 dollars), l'entretien et la réparation du matériel (40 000 dollars), les licences, redevances et frais de location de logiciels (303 400 dollars) et les pièces détachées et fournitures (250 000 dollars). Le Comité consultatif note que le montant total des dépenses prévues, soit 1 600 400 dollars, n'est que de 534 100 dollars inférieur aux dépenses effectives de l'exercice clos le 30 juin 2003, à une époque où l'effectif de la Mission était à son plus haut niveau. **Le Comité compte que l'inventaire actuel d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portables, d'imprimantes et d'autres matériels informatiques ne sera pas augmenté et que, dans toute la mesure possible, la Mission se procurera les pièces détachées nécessaires à ces matériels en les prélevant sur des matériels réformés. Il conviendrait que le rapport sur l'exécution du budget fasse état des économies ainsi réalisées.**

Gestion des biens et des stocks

44. Le Comité consultatif a été informé que la Mission avait mis sur pied une équipe de liquidation qui avait pu fixer à 40 millions de dollars au mois de février 2004 le montant des biens de la MINUSIL à transférer à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ou à d'autres missions. Il a l'intention de formuler des observations et des recommandations sur toutes les questions relatives à la liquidation des biens de la MINUSIL dans le cadre de son examen du rapport sur la liquidation de cette mission.

45. Le Comité consultatif note que, selon le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix de l'ONU clos le 30 juin 2003, la valeur du matériel de la MINUSIL en instance de passation par pertes et profits et de cession s'élevait à 1 603 225 dollars au 30 juin 2002, dont la Mission a pu passer 1 244 479 dollars pour pertes et profits au 30 juin 2003. Or la valeur du matériel de la MINUSIL en instance de passation par pertes et profits et de cession se chiffrait à 2 956 422 dollars au 30 juin 2003, soit une augmentation de 84 % d'une année sur l'autre, ce qui laisse penser, de l'avis du Comité, que la passation du matériel par pertes et profits ne se déroule pas comme prévu, surtout en cette phase de réduction de l'effectif de la Mission. Le Comité a été informé qu'en raison de défaillances du système de contrôle du matériel des missions, il manque à la MINUSIL une base solide sur laquelle appuyer la gestion de ses stocks. **Le Comité compte que le processus de passation par pertes et profits et de cession du matériel de la MINUSIL fera l'objet d'une attention accrue et qu'il sera mené dans le strict respect des règles et procédures financières de l'Organisation.**

46. **Le Comité consultatif compte également que la MINUSIL améliorera ses méthodes de contrôle des stocks, puisque les opérations de maintien de la paix ont commencé à être dotées du nouveau système de gestion du matériel Galileo.** À cet égard, le Comité rappelle qu'au paragraphe 29 de son rapport précédent sur la MINUSIL (A/57/772/Add.3), il a constaté que, dans plusieurs cas, de sérieuses améliorations s'imposaient en ce qui concernait la gestion des avoirs et des stocks. Il fait observer que le document de présentation du budget de la MINUSIL (A/58/661) ne contient aucune information sur les mesures qui ont pu être prises pour améliorer cette gestion. **Le Comité rappelle que les documents de présentation des budgets des opérations de maintien de la paix doivent décrire les mesures prises en réponse aux recommandations formulées par lui-même et les autres organes de contrôle et approuvées par l'Assemblée générale.**

47. Le Comité consultatif rappelle aussi l'observation du Comité des commissaires aux comptes sur la longueur persistante des délais d'approvisionnement dans certaines missions, dont la MINUSIL (voir A/58/5, vol. II, chap. II, par. 175)¹. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que la Section des achats de la Mission avait pris les mesures nécessaires pour réduire les retards constatés dans le processus d'approvisionnement, y compris les mesures ci-après : a) suivi des délais d'exécution des demandes de fourniture de produits ou services et des appels d'offres; b) création d'une fonction de suivi des commandes après réception; c) amélioration de la description technique des produits et services demandés et d) amélioration de la présélection des fournisseurs. Le Comité note que le document de présentation du budget ne présente pas séparément les produits correspondant à l'approvisionnement. **Le Comité demande que les produits correspondant aux**

activités d'approvisionnement soient clairement présentés comme tels et inclus dans les futurs budgets d'opération de maintien de la paix. En outre, les délais d'approvisionnement devraient figurer au nombre des indicateurs de succès des services d'appui.

V. Conclusions du Comité consultatif

48. Les décisions que devra prendre l'Assemblée générale en ce qui concerne le financement de la MINUSIL pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 font l'objet du paragraphe 25 du rapport sur l'exécution du budget de cette mission (A/58/660). **Le Comité recommande que le montant du crédit de 699 838 300 dollars, que l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 56/251 B d'ouvrir aux fins du fonctionnement de la Mission du 1er juillet 2002 au 30 juillet 2003, soit ramené à 633 447 400 dollars et que le montant total des charges à répartir entre les États Membres, que l'Assemblée a arrêté dans ses résolutions 56/251 B et 57/291 A pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant la même période, passe de 622 469 200 dollars à 633 447 400 dollars. L'Assemblée devra également se prononcer sur l'affectation du montant correspondant aux autres recettes et ajustements relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2003, qui s'élève à 27 223 300 dollars.**

49. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSIL pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 font l'objet du paragraphe 30 du document de présentation du budget (A/58/661). **Compte tenu des observations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées dans le budget soit ramené de 199 799 800 dollars à 196 982 200 dollars.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général : rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/660)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone pour l'exercice allant du 1er juin 2004 au 30 juin 2005 (A/58/661)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui pour l'exercice 2004-2005 (A/58/715)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la MINUSIL (A/57/772/Add.3)
- Résolutions 56/251 B et 57/291 A de l'Assemblée générale sur le financement de la MINUSIL

- Rapports du Secrétaire général sur la MINUSIL (S/2003/1201 et S/2004/228)
- Résolutions 1270 (1999), 1289 (2000), 1346 (2001), 1389 (2002), 1400 (2002), 1436 (2002) et 1470 (2003) du Conseil de sécurité

Notes

- ¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 5 (A/58/5).

Annexe I

**Dépenses effectives de la Mission des Nations Unies
en Sierra Leone pour l'exercice allant du 1er juillet 2003
au 30 juin 2004**

Au 29 février 2004

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montants alloués</i>	<i>Dépenses</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	12 232,5	8 643,3
Contingents	295 038,1	281 219,9
Police civile	7 003,5	3 850,0
Unités de police constituées	–	–
Total partiel	314 274,1	293 713,2
Personnel civil		
Personnel international	38 868,2	28 333,2
Personnel recruté sur le plan national	3 765,0	2 208,5
Volontaires des Nations Unies	4 692,1	3 423,1
Total partiel	47 325,3	33 964,8
Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	24,3	46,9
Voyages	960,0	804,7
Installations et infrastructures	44 326,1	40 745,4
Transports terrestres	7 383,3	4 566,0
Transports aériens	63 277,4	44 317,8
Transports maritimes et fluviaux	–	–
Transmissions	15 304,4	12 025,0
Informatique	2 676,6	2 643,5
Services médicaux	14 954,0	14 176,7
Matériel spécial	6 167,8	6 167,8
Fournitures, services et matériels divers	3 140,3	1 924,7
Projets à effet rapide	240,0	226,4
Total partiel	158 454,2	127 644,9
Total brut	520 053,6	455 322,9
Recettes provenant des contributions du personnel	5 882,4	4 693,5
Total net	514 171,2	450 629,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–
Total	520 053,6	455 322,9

Annexe II

État récapitulatif de l'appui logistique fourni par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone à la Commission électorale nationale (CEN)

Au 17 février 2004

<i>Description</i>	<i>Quantité</i>	<i>Observations</i>
Fournitures		
Mobilier	–	
Tables	18	
Tables d'ordinateur	6	
Tables de conférence	1	
Tableaux blancs	2	
Crayons pour tableaux blancs	12	
Tampons effaceurs pour tableaux blancs	2	
Corbeilles à papier	6	
Horloges murales	2	
Bouilloires	1	
Fioul pour groupes électrogènes	Selon consommation	
Cartes géographiques		
Carte électorale des districts	1 jeu	Avec l'assistance du système d'information géographique
Porte-cartes	6	Même format que ceux de la salle d'opérations de la MINUSIL à Kissy
Génie		
Alimentation en eau du centre électoral de Kissy	Selon consommation	
Alimentation en électricité	24/24 et 7/7	
Installation électrique du centre de traitement des données de la CEN à Kissy	2 salles	
Communications et informatique		
Installation de câbles dans le centre de traitement des données de la CEN à Kissy	2 salles	
Installation de stations de base de radio VHF dans les quartiers généraux des 12 districts	Projet en cours	
14 radios VHF en cours d'installation dans des véhicules de la CEN	Projet en cours	
<i>Communication/matériel de réserve mis à disposition</i>		
Radios mobiles HF	31	
Radios mobiles VHF	31	
Radios de poche VHF	18	
Téléphones analogues/numériques	20	

<i>Description</i>	<i>Quantité</i>	<i>Observations</i>
Câbles téléphoniques – 3 rouleaux (6 paires)	3	
Câbles téléphoniques – 1 rouleau (20 paires)	1	
Boîtes de distribution (100 paires)	1	
Cabines téléphoniques	20	
Téléphones portables	11	
Factures de télécommunications par opérateur privé	11	
Photocopieur	1	
Radio à micro-ondes DXR-100	1	
Poste d'alimentation sans coupure 5 kVA	1	
Routeur Cisco	1	
Pièces détachées et fournitures diverses		
<i>Informatique/matériel de réserve mis à disposition</i>		
Ordinateurs de bureau	13	
Ordinateurs portables	7	
Imprimantes de bureau	5	
Centre de communication de commutation	1	
Postes d'alimentation sans coupure 700 Smart	13	
Câbles, connecteurs, etc.		
Section de l'information		
Mobilisation de Radio MINUSIL et d'acteurs pour une campagne de sensibilisation des Sierra-Léonais aux élections locales		
Transports aériens		
2 vols		
Transports		
Matériel de manutention mis à la disposition de l'aéroport de Lungu pour décharger du matériel d'inscription sur les listes électorales	1	Capacité d'emport : 15 tonnes
Mise à disposition de 2 engins de manutention à Kissy pour charger/décharger du matériel d'inscription sur la liste électorale	2	Capacité d'emport : 5 tonnes
Distribution de matériel d'inscription sur les listes électorales dans l'ensemble du pays par le service de contrôle des mouvements et le Centre conjoint de contrôle des mouvements grâce à 30 véhicules de la MINUSIL et au matériel de transport du régiment ukrainien du train	18 véhicules de la MINUSIL et matériel du régiment ukrainien du train	Projet en cours